

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 10 juillet 2013

## La transition énergétique dans les transports

### Déclaration du groupe de l'artisanat

Au-delà de son enjeu environnemental, la transition énergétique dans les transports est l'occasion d'engager une mutation favorable au développement économique des territoires, au renforcement de nos filières industrielles et au mieux-être des populations. Et cette mutation doit, pour réussir, prendre en considération les attentes des personnes et des entreprises en termes de mobilités, comme les contraintes financières (publiques et privées) liées à la crise actuelle.

S'agissant du futur Schéma national de mobilité durable, le groupe de l'artisanat approuve la double nécessité d'un diagnostic sur l'adéquation des réseaux actuels de transports à la demande, et d'une analyse approfondie des besoins de rénovation.

L'évaluation des impacts tant socio-économiques qu'environnementaux devra également être un préalable à la construction d'infrastructures nouvelles.

De plus, les contraintes budgétaires actuelles exigent que les investissements portent, en priorité, sur l'entretien et l'amélioration des réseaux existants (ferroviaire, fluvial et routier).

D'une façon générale, l'artisanat souhaite que tous les projets prennent en compte la dimension aménagement du territoire et l'objectif d'une accessibilité à des infrastructures modernes pour tous.

L'avis propose d'organiser une véritable complémentarité des transports au niveau territorial. Le groupe de l'artisanat approuve pleinement cette préoccupation.

Cela exige, tout d'abord, une vision plus cohérente des politiques de mobilité.

Il convient, en effet, d'améliorer la coordination entre les autorités organisatrices de transports sur le cadencement, la compatibilité des horaires et la billetterie. Cette synergie doit être complétée par la mise à disposition d'une information au public sur les diverses possibilités de mobilité d'un territoire.

De tels leviers doivent favoriser le développement de modes plus respectueux de l'environnement, mais aussi rendre l'offre de transports collectifs plus efficiente.

Pour influencer sur les changements de comportements en faveur d'une mobilité durable, l'avis formule un certain nombre de propositions.

Le groupe de l'artisanat approuve, bien sûr, l'objectif de développer les services de proximité marchands et non marchands, dans les territoires ruraux et périurbains. Tout en contribuant au dynamisme économique et social, leur présence peut, en effet, réduire les déplacements des habitants.

Cependant, s'il partage le souci écologique d'accroître l'offre de logements en centre-ville, le groupe de l'artisanat considère qu'une telle évolution risque de se heurter au frein que représente le coût du foncier.

C'est pourquoi, il est réservé sur l'hypothèse d'une variation du prêt à taux zéro en fonction d'un critère de desserte du territoire par les transports en commun ; les classes moyennes seraient les premières pénalisées.

En revanche, il lui semble indispensable qu'un effort particulier soit réalisé pour favoriser l'inter-modalité des déplacements urbains-périurbains, et pour répondre au problème de saturation des réseaux desservant ces territoires.

La transition énergétique dans les transports exigera des financements.

L'avis évoque des pistes intéressantes, comme la création d'une épargne dédiée ou d'une fiscalité sur le carburant des vols intérieurs. Plus largement, le groupe de l'artisanat partage l'orientation selon laquelle la fiscalité écologique doit être économiquement et socialement acceptable, mais aussi prendre en compte la nécessaire compétitivité des entreprises.

L'artisanat a voté cet avis.